

## PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 26 Janvier 2015

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	14	14

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture d'Ille et Vilaine  
Le : 29/01/2015

L'an 2015, le 26 Janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Clayes s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Philippe SICOT Maire de Clayes.

### Présents :

M. SICOT Philippe, Maire, Mmes : BAZIN Patricia, GUEGUEN Laurence, ROBERT Chantale, ROULLEAU Nadine, MM : BARBÉ Raymond, BOURNAT Célestin, FOUILLET Claude, JAUNET Yvan, LE GARREC Ronan, MACRI Fabrice, MENEUX Loïc, MUSSETA Jean-Christophe, RENOUX Thierry

Excusée : Mme KAKPEGNAN Irma

M. MUSSETA Jean-Christophe a été élu secrétaire de séance

### **DEL 081-15-001 : Couverture bâtiment garderie - validation de devis**

Suite au report de la prise de décision lors du Conseil Municipal du 15 décembre 2015, la commission bâtiment soumet au Conseil Municipal les deux devis reçus des sociétés SCB (Iffendic) et Payou (Saint-Méen-le-Grand) concernant la rénovation de la couverture du bâtiment communal abritant la garderie.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- décide de retenir l'offre de la Société SCB (Iffendic) pour un montant de 17 543,14 € ht avec une option (brossage des joints ciments, réalisation de joints des souches de cheminée, enduit pour la réfection des joints) pour un montant de 742,00 € ht.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### **DEL 081-15-002 : Aménagement arrêts de bus La Croix Simon : mission de maîtrise d'œuvre, lancement de l'opération, subventions.**

Dans le cadre de l'aménagement des arrêts de bus *La Croix Simon*, des travaux s'avèrent nécessaires afin de créer des quais, des cheminements piétons et la mise en place d'éclairage public.

Monsieur le Maire propose de confier la mission de maîtrise d'œuvre au cabinet ATEC Ouest qui a déjà réalisé cette mission en 2013 pour l'aménagement des deux autres arrêts (Cour aux Pages et Clayes centre).

Le forfait de rémunération de 3 000,00€ ht correspond à l'Assistance aux Contrats de Travaux (ACT), la Direction de l'Exécution des Travaux (DET) et l'Assistance aux opérations de Réception (AOR).

Le financement des travaux s'inscrit dans le cadre de la convention de mandat relative à la voirie signée entre la commune et Rennes Métropole.

Une demande de subvention auprès du SDE 35 pourra également être effectuée dans le cadre de la mise en place de l'éclairage public.

L'opportunité d'engager l'effacement des réseaux aériens est débattue ; pour lancer une telle opération, la commune devra solliciter le SDE 35 afin qu'il réalise une étude préalable.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- décide de lancer l'opération d'aménagement des arrêts de bus *La Croix Simon*.
- décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre à ATEC Ouest (35740 Pacé) :
  - o forfait de rémunération de 3 000,00€ ht pour l'Assistance aux Contrats de Travaux (ACT), la Direction de l'Exécution des Travaux (DET) et l'Assistance aux opérations de Réception (AOR).
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire et à déposer une demande de subvention auprès du SDE 35.
- décide de solliciter le SDE 35 pour la réalisation de l'étude préalable à l'effacement des réseaux aériens.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

*INTERRUPTION DE SÉANCE : 21h*

*Présentation du Syrenor par sa Présidente, Madame Brigitte LE MEN, Maire de Montgermont.*

*REPRISE DE SÉANCE : 21h50*

### **DEL 081-15-003 : Produit des amendes de polices - dotation 2014 / programme 2015**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante : Aménagement des arrêts de transport collectif *La Croix Simon*, pour montant prévisionnel de 43 748,50 € ht

Après délibération, le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### **DEL 081-15-004 : Autorisation de liquidation de dépenses et encaissement de recette avant le vote du BP 2015**

Le budget primitif pour l'année 2015 sera soumis au vote du Conseil Municipal du 30 mars 2015.

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> janvier jusqu'à l'adoption du budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Ceci est possible sur autorisation de l'organe délibérant.

Le montant des crédits ouverts au budget de l'exercice 2014, hors crédits du remboursement du capital de la dette, était de 367 860,18 €. Le montant maximum des crédits pouvant être engagés, pour l'exercice 2015, est donc de 91 965,05 € (25 % du montant précité).

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prévoir des crédits afin de permettre le mandatement des dépenses de fonctionnement et d'investissement, et l'encaissement des recettes liées aux compétences voirie et éclairage public exercées pour la Métropole via la convention de mandat confiée à la Commune depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Article	Opérations sous mandat	D / R
D - 458111	Mandat voirie Rennes Métropole - dépenses de fonctionnement	10 000,00 €
D - 458112	Mandat voirie Rennes Métropole - dépenses de personnel	1 500,00 €
D - 458121	Mandat voirie Rennes Métropole - dépenses d'investissement	80 000,00 €
		91 500,00 €
R - 458211	Mandat voirie Rennes Métropole - recettes de fonctionnement	10 000,00 €
R - 458212	Mandat voirie Rennes Métropole - personnel	1 500,00 €
R - 458221	Mandat voirie Rennes Métropole - recettes d'investissement	80 000,00 €
		91 500,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal :

- approuve l'inscription des crédits tels que prévus dans le tableau présenté.
- précise que ces crédits seront repris au Budget Primitif 2015.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### **DEL 081-15-005 : Adhésion au groupement de commandes électricité et autorisation de signer les marchés et accords-cadres**

Conformément à ses statuts, le Syndicat Départemental d'Energie 35 est habilité à être coordonnateur de groupements de commandes.

Pour répondre aux obligations de l'ouverture du marché de l'électricité et dans une optique d'optimisation de la commande publique, le comité syndical du SDE35, réuni le 18 novembre 2014, a décidé de constituer un groupement de commandes pour l'achat d'électricité.

Le comité syndical du SDE35, réuni le 9 décembre 2014 a validé la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération.

Celle-ci a une durée permanente.

La commission d'appel d'offres est celle du SDE35, coordonnateur du groupement, chargé de la passation des marchés d'achat d'électricité.

L'exécution des marchés est assurée par la Commune.

Monsieur le Maire indique qu'il semble être dans l'intérêt de la commune d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et propose au Conseil Municipal d'approuver cette démarche

Après délibération, le Conseil Municipal :

- accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes de fourniture d'électricité, annexée à la présente délibération ;
- autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes de fourniture d'électricité ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement ;
- autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés et accords-cadres issus du groupement de commandes pour le compte la commune de Clayes.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Fin de séance 23:03**